

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le 19/07/2024

ID : 031-213101355-20240719-2024019-AR



023

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
MURET
VILLE DE
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE
DECISION MUNICIPALE

Attribution du marché N°2024-135-001 :

Fourniture et acheminement d'électricité pour les points d'éclairage public de la ville dont la puissance de comptage est inférieure ou égale à 36 KVA.

Le Maire,

Décision Municipale
DC-2024-019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L1211-1, L2123-1, R2123-1,
Vu la délibération N°2023-10/12-108 en date du 10 décembre 2023 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 4° du CGCT ;
Vu l'avis de publication N°F-PA-36837 du marché passé selon la procédure adaptée ouverte, publié le 17 juin 2024 au Bulletin Officiel d'Annonce des Marchés Publics (BOAMP), relatif à la fourniture et acheminement d'électricité pour les points d'éclairage public de la ville dont la puissance de comptage est inférieure ou égale à 36 KVA,
Vu le rapport d'analyse de la consultation,

Considérant l'avis favorable du Comité MAPA réuni en date du 8 juillet 2024,
Considérant que le pouvoir adjudicateur a retenu l'offre de la Société ALTERNA ENERGIE 78 avenue Jacques Cœur 86068 POITIERS,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché N°2024-135-001 relatif à la fourniture et acheminement d'électricité pour les points d'éclairage public de la ville dont la puissance de comptage est inférieure ou égale à 36 KVA à la société ALTERNA ENERGIE 78 avenue Jacques Cœur 86068 POITIERS pour un montant annuel de 30 168 €.

Article 2 : Sa durée sera de 24 mois à compter de la date de notification du marché.

Article 3 : La présente décision sera transmise au représentant de l'État et adressée au comptable public de la collectivité.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une information aux élus lors du prochain conseil municipal et sera publiée sur le site internet de la collectivité.

Fait à Cazères, le 19 juillet 2024

Le Maire,
Raymond DEFIS